

ZITOUNA TAKAFUL
Société Anonyme au capital de 15.000.000 dinars
RC N° :B01100102011- MF N° : 1183749/MPM/000

**RESOLUTIONS ADOPTEES LORS DE LA HUITIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 01 JUIN 2016**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2015 tels qu'ils lui ont été présentés, et donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve, sans réserve, toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2015, s'élevant à 1 054 382 dinars, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration, comme suit :

Résultat de l'exercice 2015	1 054 382 dinars
Report à nouveau au 31/12/2014	- 8 539 609 dinars
Total (1)	- 7 485 228 dinars
Report à nouveau après affectation du résultat	- 7 485 228 dinars
Total (2)	0

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Comité Chariaa relatif à l'exercice 2015, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats de deux administrateurs arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour une durée de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018 les mandats de :

- Monsieur Abdelkader ZGOULLI
- Monsieur Makrem BEN SASSI

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire et sur proposition du Conseil d'Administration décide de nommer Docteur Borhène Neffeti membre du Comité Charaique pour une période de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder les mêmes honoraires pour l'année 2016 que ceux accordées en 2015 pour le Président du Comité Chariaa Cheikh Mohamed Mokhtar SELLEMI ainsi que pour les membres du Comité Chariaa.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2016 à mille cinq cents Dinars bruts par séance avec un plafond de six mille dinars brut par Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les montants des indemnités de présences des membres du Comité Permanent d'Audit et des comités émanant du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016 à 600 dinars brut par séance et par membre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les taux de commissions « Wakala » et « Moudharaba » au titre de l'exercice 2016, soit :

- 17% pour la commission Wakala et,
- 15% pour la commission Moudharba.

L'Assemblée Générale Ordinaire, demande au Conseil d'administration de procéder à une analyse fine de l'application rétrospective des nouvelles normes comptables tunisiennes Takaful et notamment leur impact sur la fixation des taux de commissions « Wakala » et « Moudharaba » et d'examiner l'option de réajustement de ces taux.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ZITOUNA TAKAFUL
Société Anonyme au capital de 15.000.000 dinars
RC N° :B01100102011- MF N° : 1183749/MPM/000

**RESOLUTIONS ADOPTEES LORS DE LA QUATRIEME ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01 JUIN 2016**

PREMIERE RESOLUTION

Afin de se conformer à la législation en vigueur notamment la loi n°2014-47 du 24 juillet 2014, amendant et complétant le code des assurances, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'approuver toutes les modifications apportées aux articles 3, 14, 18, 27 et 28 des Statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Actif du bilan (exprimé en dinars) arrêté au 31/12/ 2015

	31/12/2015			31/12/2014
	Brut	amortissement et provisions	Net	Net
AC1 Actifs incorporels	824 541	711 560	112 981	292 894
AC11 Investissements de recherche et développement	806 841	693 860	112 981	292 894
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	17 700	17 700	0	-0
AC13 Fonds commercial				
AC14 Acomptes versés				
AC2 Actifs corporels d'exploitation	1 867 164	1 173 244	693 921	909 098
AC21 Installations techniques et machines	1 602 163	1 005 319	596 844	773 471
AC22 Autres installation, outillage et mobilier	265 001	167 925	97 076	135 627
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours			-	-
AC3 Placements	25 531 933		25 531 933	16 068 794
AC324 Bons et obligation emis par des entreprises avec les quelles l'entreprise d'assu	3 000 000		3 000 000	
AC33 Autres placements financiers	0			
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	299 999		299 999	
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	50 000		50 000	50 000
AC333 Prêts hypothécaires	0			
AC334 Autres prêts	0			
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	21 969 000		21 969 000	15 920 000
AC336 Autres	8 651		8 651	10 769
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	204 283		204 283	88 025
AC5 Part des réassurances dans les provisions techniques	2 183 228		2 183 228	1 709 590
AC510 Provisions pour primes non acquises	1 456 913		1 456 913	860 920
AC520 Provisions d'assurance vie	515 596		515 596	430 731
AC530 Provisions pour sinistre (vie)	15 000		15 000	28 967
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	195 719		195 719	388 973
AC6 Créances	8 396 524		8 044 329	3 631 361
AC61 Créances nées d'opérationns d'assurance directe	7 320 666	352 195	6 968 471	2 246 606
AC611 Primes acquises et non émises	-639 701		-639 701	-265 527
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	6 928 245	352 195	6 576 050	2 088 754
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	1 032 123	0	1 032 123	423 379
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	3 821		3 821	35 179
AC63 Autres créances	1 072 037		1 072 037	1 349 576
AC631 Personnel	10 374		10 374	17 762
AC632 Etat, organismes desécurité social, collectivités publiques	422 118		422 118	255 373
AC633 Débiteurs divers	639 545		639 545	1 076 441
AC7 Autres éléments d'actif	8 872 987	3 421 395	5 451 591	6 133 769
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	2 421 931		2 421 931	3 216 088
AC72 Charges reportées	0			
AC721 frais d'acquisition reportés	2 271 000		2 271 000	1 662 218
AC722 Autres charges à répartir	3 421 395	3 421 395	0	735 117
AC733 Autres comptes de régularisation actif	0		0	-0
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	547 272		547 272	324 347
AC732 Estimations de réassurance - acceptation	0		0	0
AC733 Autres comptes de régularisation	211 388		211 388	195 999
Total de l'actif	47 676 377	5 658 394	42 017 983	28 745 506

Capitaux propres et passif (exprimé en dinars) arrêté au 31/12/ 2015

	31/12/2015	31/12/2014
CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000	15 000 000
CP5 Résultat reporté	-7 485 228	-8 539 609
Total capitaux propres après affectation du résultat	7 514 772	6 460 391
PA2 Provisions pour autres	120 000	60 000
PA23 Autres provisions	120 000	60 000
PA3 Provisions techniques brutes	30 127 633	18 813 322
PA310 Provisions pour primes non acquises	9 591 594	5 992 962
PA320 Provisions d'assurance vie	11 591 574	7 672 717
PA330 Provisions pour sinistre (vie)	90 128	50 911
PA331 Provision pour sinistre (non vie)	8 543 552	5 096 732
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	310 786	-
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	1 552 207	1 290 252
PA6 Autres dettes	2 572 605	1 964 132
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	212 916	223 523
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	1 127 313	675 073
PA63 Autres dettes	964 680	648 483
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	30 000	0
PA632 Personnel	253 163	222 329
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques	681 517	426 154
PA64 Créiteurs divers	267 696	417 054
PA7 Autres passifs		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	130 766	157 408
Total du passif	34 503 210	22 285 115
Total des capitaux propres et du passif	42 017 983	28 745 506

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015

	Capital	Repot à nouveau	Résultat	Total
Capitaux propres avant affectation	15 000 000	-8 539 609	1 054 382	7 514 773
affectation résultat 2015		1 054 382	-1 054 382	0
Capitaux propres après affectation	15 000 000	-7 485 227	0	7 514 773